



## PROTÉGER SES CULTURES MARAÎCHÈRES EN BIO (2 JOURS)

### Objectifs:

Permettre aux maraîchers d'identifier les principaux ravageurs et maladies rencontrés en agriculture biologique, ainsi que les auxiliaires qui participent à leur régulation. Les participants apprendront à mettre en œuvre des stratégies de protection efficaces et durables, basées sur la prévention, l'adaptation des pratiques culturelles, la valorisation de la biodiversité et l'utilisation de produits autorisés en AB

### Contenu

Approche complète allant de la prévention aux solutions de lutte adaptées, en mettant l'accent sur les techniques et produits autorisés en agriculture biologique. Les stagiaires apprendront à mieux identifier les problématiques sanitaires et à mobiliser des leviers de régulation respectueux des équilibres écologiques.

Présentation des produits utilisables, rotations, prophylaxie, choix variétal, greffage, techniques culturelles et rôle de la biodiversité fonctionnelle. Ces éléments permettront d'installer des systèmes de culture plus résilients et durables face aux pressions sanitaires.

Analyse des cycles biologiques, les dégâts occasionnés et les méthodes de lutte disponibles en AB contre les ravageurs. Une visite de terrain viendra compléter les apports théoriques et favoriser l'échange autour d'exemples concrets.

**Niveau :** initiation



UNION EUROPÉENNE



Fonds pour  
la Formation  
des Entrepreneurs  
du Vivant



WWW.QUALICERT.FR



4 & 5 février 2026



Auch

Intervenante : Catherine Mazollier  
(référente maraîchage bio au Groupe  
de Recherche en Agriculture  
Biologique - GRAB)

Responsable de formation: François Lamboni

# Bulletin d'inscription

**FORMATION :** Protéger ses cultures maraîchères en bio  
**DATE :** 4 & 5 février 2026

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **COMMUNE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**EMAIL :** .....

**DATE DE NAISSANCE:** .....

**PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :**

- chef(fe) d'exploitation
- salarié(e) agricole
- cotisant(e) solidaire
- porteur(euse) de projet
- autre, précisez: .....

Date d'installation le cas échéant:  
.....



**FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**PROTÉGER SES CULTURES MARAÎCHÈRES EN BIO**

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**Durée :** 14H

**Public :** Paysan.nes et porteur.euses de projet.

**Pré-requis :** Aucun.

**Lieu et horaires :** Auch, Gers de 9h à 17h.

**Repas de midi :** Repas tiré du sac pris sur place.

**Accessibilité handicap :** Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

### Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA** : agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : 392 euros

- **Financement personnel** : 200 euros. (100 euros par jour)

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

### Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet "Formations".

**Fait à :** Le  
**Signature**

### VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....  
.....  
.....  
.....

### Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour les non-éligibles Vivea **avant le 26 janvier 2026** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32/ Association pour le développement de l'emploi agricole et rural**  
56 avenue des Pyrénées  
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :  
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à f.lamboni@adear32.fr

**Numéro d'activité de formation : 73320036332**